

CHARTRE DU LICENCIÉ SAINT-XANDRE BASKET

ENTRAINEMENT :

- * Le joueur s'engage toute la saison à faire preuve d'assiduité et de ponctualité aux séances d'entraînement et aux matchs.
- * Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket (chaussures dédiées à la pratique exclusive en salle et une gourde d'eau). Il en est de même pour les matchs !
- * Il avertira **le plus tôt que possible** les responsables (entraîneur, coach ou référent de l'équipe) en cas d'indisponibilité.
- * Les parents doivent s'assurer de la présence dans la salle d'un entraîneur ou un responsable du club de SAINT-XANDRE BASKET avant chaque entraînement et match.

MATCH :

- Les parents des mineurs sont chargés du transport de leur équipe. Ils s'engagent à assurer et à véhiculer plusieurs fois dans la saison les joueurs de l'équipe. En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé et le forfait sera à la charge des joueurs convoqués pour ce match.
- Un parent référent par équipe sera volontaire ou désigné par l'entraîneur pour organiser les déplacements, le lavage des maillots et la collation d'après match à domicile, de s'assurer de la bonne communication entre le coach/entraîneur et les joueurs dans le but que tout le groupe se sente investi et contribue au bon fonctionnement de l'équipe et de l'image de notre club.
- A domicile il est indispensable que chacun participe à la tenue des tables de marque ou à l'arbitrage. Des formations sont prévues par le club pendant les matchs.

REGLES DE VIE :

- Chaque adhérent doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité et collaborer aux divers événements et à la vie au sein du club.
- Chaque adhérent doit respecter les statuts et la chartre de club SAINT-XANDRE BASKET.
- Chaque adhérent doit respecter les coaches, les entraîneurs et les bénévoles, ainsi que leurs choix.
- Chaque adhérent doit respecter les arbitres et leurs décisions.
- Chaque adhérent doit supporter les équipes et les encourager en gardant le sourire.

NE JAMAIS OUBLIER :

- Les coaches, les entraîneurs et les membres du bureau **sont des bénévoles.**
- Les joueurs, les entraîneurs, les coaches et les arbitres peuvent faire des erreurs, mais on se doit (parents, publics) de continuer à supporter notre équipe dans la bonne humeur.
- Tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par une sanction financière pour le club.
- Tout joueur qui serait sanctionné d'une faute technique, d'une faute disqualifiante lors d'un match ne pourra pas rejouer tant que l'amende ne sera pas réglée au club. Le coach pourra selon son appréciation demander à ce joueur, de faire un ou plusieurs arbitrages au club avant de reprendre à jouer ou s'entraîner.

Toute prise de Licence au sein du Club, vaut pour acceptation et autorisation pour le club de basket SAINT-XANDRE, de photographier ou filmer le licencié concerné, durant les activités de basket (entraînements, matchs, stages, animations diverses) et ceci à des fins d'exposition, presse écrite et/ou télévisée, brochure papier, publication internet et réseaux sociaux. En cas de désaccord, il faut envoyer au mail à : stxandrebasket17138@gmail.com